



économie
et
politique

Dossier abrégé
12 fiches

75 ans de
**Sécurité
sociale**

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 2020 (796/797) - 11 €

1 - Formation, principes et originalité du système français de Sécurité sociale¹

Catherine Mills²

La création de la Sécurité sociale a été un élément central de la réponse à la crise structurelle de l'entre-deux-guerres et de l'essor du capitalisme monopoliste d'Etat social.

L'entre-deux-guerres est une longue phase de difficultés

- Suraccumulation du capital matériel et financier en relation avec les économies massives sur le travail vivant ;
- Il en découle une grave insuffisance des débouchés intérieurs des entreprises...
- ...et un blocage de l'incitation à investir (par contre, la spéculation est en hausse).
- La productivité du travail stagne.
- La production chute, le chômage explose.
- La démographie est en berne (baisse du taux de natalité...).

Les lois sur les assurances sociales de 1928-1930 constituent une première réponse

- Amorce d'un financement public centralisé d'un certain nombre de besoins sociaux, à partir de cotisations obligatoires, ouvrières et patronales.
- Mais, à la veille de la 2^e Guerre mondiale, seul un tiers de la population est concerné. Le taux de cotisation est faible, les ressources réduites (parce que le financement public d'Etat est lui-même très restreint, mais aussi parce que l'on refuse de relever les salaires).
- Seuls les salariés les plus modestes ont droit à de faibles indemnités journalières de maladie. Les retraites sont limitées.
- Par ailleurs, les fonds en cause, qui sont gérés par l'Etat, alimentent les placements financiers au détriment des besoins sociaux.

Au total, dans le contexte de hausse du chômage et de la pauvreté, les déséquilibres sociaux s'aggravent, la crise de surproduction et de suraccumulation s'approfondit. Le besoin de changer la donne se fait sentir.

L'originalité du système de Sécurité sociale français créé en 1945-1946

- Comme le système Beveridge anglais, il prévoit que *toute* la population doit être couverte pour *l'ensemble* des risques sociaux par une *unique* organisation centralisée (principes d'universalité et d'unité).
- Mais le système français articule solidarité nationale et solidarité professionnelle, à savoir qu'il prévoit une cotisation sur les salaires (proche du système bismarckien).
- L'idée est que les dépenses sociales sont bonnes pour la productivité du travail (vers une réconciliation de l'économique et du social...).

¹ La livraison de novembre-décembre 2020 d'*Économie et Politique* a consacré un dossier d'une quarantaine de pages aux 75 ans de la Sécurité sociale. Nous le présentons ici en douze fiches.

² Codirectrice d'Économie et Politique.

- Concrètement, chacun contribue au financement socialisé en fonction de son salaire ("de chacun selon ses moyens") tandis que la couverture tend vers le principe "à chacun selon ses besoins". On s'affranchissait donc des principes assurantiels. C'était révolutionnaire.
- Enfin, autre caractéristique révolutionnaire, le système était géré par les salariés eux-mêmes.

C'est Ambroise Croizat, ministre communiste et ancien syndicaliste, qui mettra en œuvre ce plan, tirant ainsi parti, au pas de charge, du rapport de forces politique favorable au camp progressiste construit pendant la Résistance et à la Libération.

Le rôle du système de Sécurité sociale dans la régulation et dans la phase d'essor du système économique (1945-1967)

Il contribue aux nouveaux mécanismes de régulation : amortissement des déséquilibres économiques et sociaux et couverture des coûts sociaux nouveaux liés au maintien et au progrès de la productivité du travail dans les conditions de l'après-guerre :

- Le système participe à la reproduction de la force de travail en la maintenant en "bon état de marche" et en accroissant sa capacité productive de valeur ajoutée.
- Du même mouvement, il permet de répondre à la dynamique des besoins sociaux (il solvabilise la demande), concourant ainsi à la relance de la consommation, et donc de la production.
- Le système est adapté aux conditions de la croissance d'après-guerre (nouvelles technologies, intensification du travail, production de masse), qui vont impliquer la prise en compte de la qualification et de la santé (prévention et réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles).
- Le salaire n'est plus la forme unique de reproduction de la force de travail. A côté du salaire direct (forme marchande de la reproduction de la force de travail) apparaît le salaire socialisé (les transferts sociaux). L'excès des économies relatives sur les salaires directs est ainsi, partiellement et provisoirement, compensé par le développement des transferts sociaux.
- Pour les entreprises, le système permet de contrecarrer la suraccumulation du capital par des formes nouvelles de dévalorisation structurelle³, contribuant ainsi à contrecarrer la tendance à la baisse du taux de profit. La propension à investir s'en trouve stimulée.

Le système de protection sociale constitue une réponse historique originale aux difficultés de l'entre-deux-guerres (phase B du cycle long de Kondratieff). Il marque la sortie de cette longue phase dépressive et l'entrée dans une nouvelle phase A de croissance, qui durera jusqu'à 1967.

Cette réponse n'était pas fatale. Elle a pris place dans un rapport des forces politique particulier, au sortir de la 2^e Guerre mondiale.



³ Cf. Paul Boccard, *Études sur le capitalisme monopoliste d'Etat, sa crise et son issue*, économie et politique/éditions sociales, 1973. Le financement public de la santé (et de biens d'autres fonctions sociales indispensables aux entreprises) est assimilable à une dévalorisation de capital car, contrairement au capital privé, il ne réclame pas de profit. C'est en cela qu'il contribue à contrecarrer la tendance à la baisse du taux de profit.

2 - histoire de l'ordonnance du 4 octobre 1945 créant la Sécurité sociale

Bernard Lamirand⁴

Un retour historique permet de mesurer l'ampleur et l'audace de l'œuvre d'Ambroise Croizat et de ceux qui, avec lui, ont mis en place la Sécurité sociale.

L'ordonnance remplissait l'objectif fixé par le CNR dans *“Les jours heureux”* : établir « **un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat** ». Elle remplaçait la loi sur l'Assurance sociale de 1930, qui avait ouvert la voie, mais s'était révélée imparfaite (les inégalités persistaient et la gestion n'était pas assurée par les intéressés). D'emblée, Croizat voulut faire de cette grande conquête sociale un bien commun : « **Le plan de Sécurité sociale est une réforme d'une trop grande importance, d'une trop grande importance pour la population de notre pays pour que quiconque puisse en réclamer la paternité exclusive...** ».

La commission du travail et des affaires sociales avait d'abord siégé à Alger, ensuite à Paris, sous la présidence de Croizat⁵. Pour finir, au terme d'un an de travail gouvernemental intense, avec la mobilisation de toutes les parties intéressées, fut définie une organisation unique, avec cotisation unique, et gestion démocratique par les intéressés eux-mêmes. Mais la nouvelle organisation était aussi, elle était surtout le fruit du rapport des forces politique issu de la Résistance et de la Libération, avec un PCF et une CGT réunifiées à leurs plus hauts niveaux⁶.

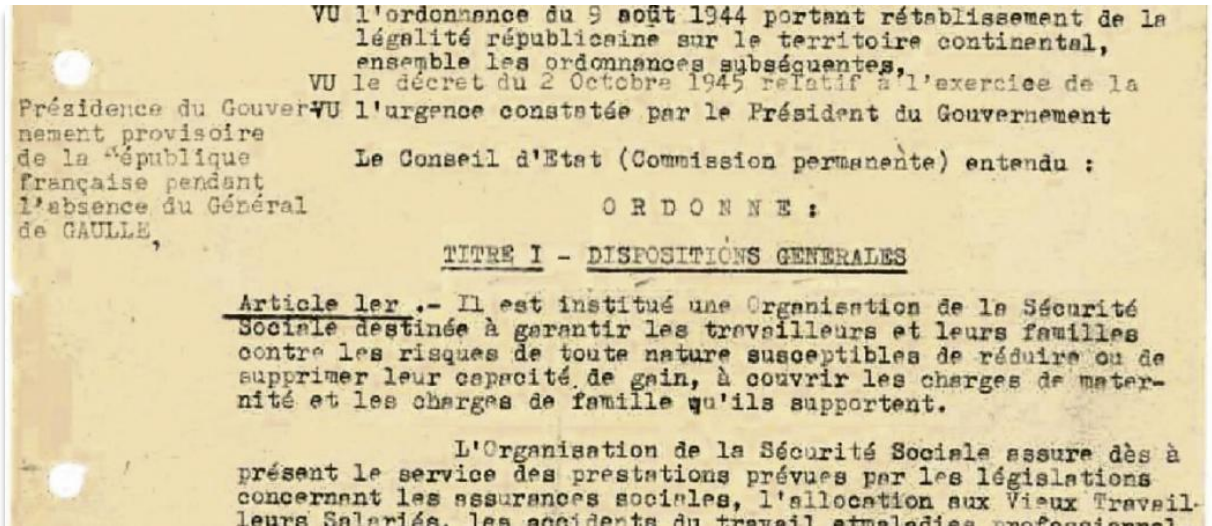
Restait à concrétiser rapidement les choses sur le terrain. Ce sera l'œuvre de Croizat et Pierre Laroque, chacun dans sa responsabilité. Une seconde ordonnance, le 19 octobre, précise les objectifs à réaliser en matière d'organisation et de prestations. Une série de lois et de décrets s'ajoutent, relatifs à l'Assurance maladie, à la retraite, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, aux allocations familiales et à la maternité. Croizat doit imposer la cotisation sociale et repousser le financement par l'impôt⁷. Il emporte la confiance de la Constituante, qui se rallie à sa ligne. Il veut faire vite. Il se bat contre ceux qui veulent attendre des jours meilleurs car il sait bien que cela ne peut signifier qu'une chose : la Sécurité sociale finirait dans les oubliettes. Il fallait inscrire les salariés et les employeurs. Établir les caisses primaires. Nommer les correspondants dans les entreprises en lien avec les comités d'entreprises naissants. Tout cela fut réalisé grâce à un travail incessant des militants de la CGT, de ses UD et UL. La Sécurité sociale commença à fonctionner en juillet 1946. Pour tout cela, Croizat et Laroque méritent toute l'estime du monde du travail.

⁴ Comité d'honneur national Ambroise Croizat.

⁵ Georges Buisson rapporteur.

⁶ Le PCF réunit 28% des voix aux élections de la 1^{ère} Constituante et la CGT a cinq millions d'adhérents.

⁷ En Grande-Bretagne, Beveridge avait mis en place une assurance nationale et un service national de santé financé par l'impôt.



Cette Sécurité sociale naissante fut l'objet de la rage de la droite réactionnaire et du patronat. Les ordonnances de 1967, sous le général de Gaulle, défont les élections des conseils d'administration et imposent le "paritarisme", dont on sait les méfaits depuis cette date.

En 2007, un patron du MEDEF, Denis Kessler, fera cette déclaration d'une aveuglante clarté : **« Le modèle social français est le pur produit du Conseil national de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie... A y regarder de plus près, on constate qu'il y a une profonde unité à ce programme ambitieux. La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance !⁸ »**

Les travailleurs doivent relever ce défi. Qu'ils se souviennent de ce que disait Croizat aux travailleurs le 12 mai 1946, lors de la présentation de la (future) loi du 22 mai 1946 portant généralisation de la Sécurité sociale : **« Rien ne pourra se faire sans vous »**, et il ajoutait : **« La Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et de décrets. Elle implique une action concrète sur le terrain, dans la cité, dans l'entreprise. Elle réclame vos mains... »**.



⁸ Interview dans la revue *Challenges*, 4 octobre 2007.

3 - 75 ans de la Sécurité sociale

Ce qui a été fait⁹

Frédéric Boccara¹⁰

Nous avons une responsabilité : relever le défi des 75 ans de la Sécurité sociale. Pour cela, nous devons bien prendre la mesure de ce qui a été fait (fiche n° 3) et de ce qu'il y a à faire (fiche n° 5), non seulement pour défendre cette conquête sociale mais aussi pour aller plus loin.

Un principe fondamental a été instauré

- On reçoit selon ses besoins, on contribue selon ses moyens.
- Ce principe est attaqué dès le début, certes, -et continue de l'être, -mais il est toujours là, et c'est une avancée énorme, du "*communisme déjà là*". Explications :

Ce principe représente un début ou des éléments de dépassement du marché

- Dans le fonctionnement de la Sécu, on utilise de la monnaie, mais il n'y a pas échange pour autant car :
 1. Il n'y a pas de notion d'équivalent en contrepartie du service ; on ne se pose pas la question de l'équivalent quantitatif en contrepartie de la circulation monétaire ; celle-ci est donc un transfert, et non un échange.
 2. Il y a un engagement et des obligations de réciprocité, mais pas dans le cadre d'un contrat entre deux individus tel que le conçoit l'idéologie du libéralisme ; la réciprocité est sociale ; elle construit société.
 3. Il y a une obligation sans dépendance individuelle, sans dépendance de type dominant/dominé. Il y a une obligation, qui est celle de cotiser (de donner), mais il n'y a pas de dépendance individuelle, de lien de pouvoir des un.e.s sur les autres ; au contraire, il y a une sorte de principe de rotation des rôles : un jour on est en bonne santé, le lendemain on ne l'est pas, mais d'autres le seront, qui financeront les moyens nécessaires pour soigner les malades, etc. Et ceci est vrai pour les pauvres... mais aussi pour les riches !
- La Sécurité sociale, ce n'est donc pas le marché. C'est un début de dépassement radical du marché, et sans retour à la dépendance personnelle féodale, celle de la charité. Mais c'est seulement un début de dépassement parce que :
 1. Le marché rôde tout autour : marché des assurances privées, marché du médicament¹¹.
 2. La domination administrative autoritaire et impersonnelle, technocratique¹², contrecarre les principes de la Sécurité sociale.

Tout n'est pas rose donc, mais Frédéric Boccara veut retenir un début de dépassement du marché, un fonctionnement basé sur des dons et contre-dons (obligatoires¹³ et non individuels) au lieu de

⁹ Première partie de l'intervention de Frédéric Boccara lors du débat organisé par l'association *Convergence service publics* à l'EN3S (Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale) le 2 octobre 2020 à Saint-Etienne.

¹⁰ Économiste, statisticien. Membre fondateur du conseil d'administration des *économistes atterrés*. Administrateur de l'INSEE depuis 1990. Maître de conférences associé à l'Université de Sorbonne Paris Nord. Un des animateurs de la revue E&P. Membre du Conseil national du PCF.

¹¹ On pourrait évoquer aussi le marché des établissements d'accueil du 3^e âge...

¹² Qui va de pair avec le recul de la démocratie provoqué par les ordonnances de 1967 (suppression des élections et "parité" 50/50 employeurs-salariés au lieu du rapport 75/25).

¹³ C'est-à-dire réglementés, c'est-à-dire encore médiatisés. Toujours l'idée que l'articulation contribution-rétribution ne passe pas par une relation de face à face.

l'échange, mais aussi le principe de développement de l'autre et de la santé de chacun inscrit dans le fonctionnement même de la société.

La Sécurité sociale va jouer un rôle dans l'issue à la crise de l'entre-deux-guerres

1. Les économistes ont beaucoup dit, dans une approche "keynésienne" des choses, que la Sécurité sociale avait impulsé une demande solvable nouvelle importante de biens et services de santé, et qu'à ce titre elle avait participé de la reprise économique de longue période après la seconde guerre mondiale. Cela est vrai, mais il faut relever trois autres points importants.

2. La Sécurité sociale impulse non seulement plus de demande, mais une demande de nature nouvelle, de santé moins matérielle, plus servicielle¹⁴.

3. Par ailleurs, la Sécurité sociale va développer les travailleurs et travailleuses, leur santé, mais aussi – avec la prévention – une forme de bien-être. Toutes choses qui vont participer de la sortie de crise et permettre de redémarrer sur la base d'une efficacité nouvelle, face à la crise de rentabilité.

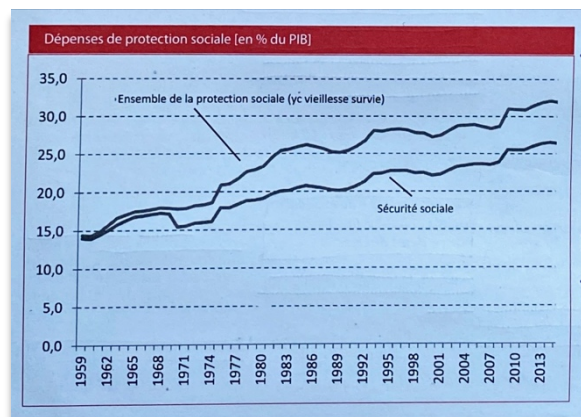
4. Enfin, et du point de vue de la régulation économique, tout cela va se faire, à la création, avec le financement monétaire d'un déficit de la Sécurité sociale, ce qui signifie qu'une partie des avances pour l'activité économique n'est pas traitée comme du capital à rentabiliser ; on n'exige pas d'elles un profit. Ce sont des avances pour le développement des êtres humains, qui permettent une meilleure efficacité productive, donc un meilleur développement d'ensemble, donc une sortie plus facile de la période de longues difficultés.

Telle fut la réponse progressiste de ce qui a été théorisé par Paul Boccara comme Capitalisme Monopoliste d'Etat-Social (CME-S), système qui s'est mis en place (avec des différences) dans l'ensemble des pays capitalistes développés après 1944-1945.

La cotisation

Aucune société ne comprend que des travailleurs. Il y a toujours des gens qui travaillent, et d'autres pas. Ceux qui travaillent produisent donc plus que pour eux seuls. Dans notre société capitaliste, les salariés produisent leur salaire et au-delà, ce que Marx appelle la plus-value, qui correspond au « surtravail », et que les capitalistes s'approprient pour la transformer en profit.

Avec l'instauration de la Sécurité sociale, cet au-delà du salaire est utilisé en partie pour la Sécurité sociale, c'est-à-dire pour le développement de toutes et tous. La cotisation est prise sur les richesses créées au-delà du salaire, c'est-à-dire sur la plus-value ; elle n'est pas prise sur les salaires¹⁵. Après que la cotisation a été prélevée sur la plus-value, il reste le profit. Si donc on peut dire – et on dit – que la cotisation est financée au détriment du profit, c'est uniquement au sens – profondément fallacieux – où les capitalistes prétendent (et font plus que prétendre...) s'approprier l'intégralité de la plus-value pour en faire du profit, et ce en faisant fi des cotisations. Tout du moins, c'est ce à quoi ils pensent le matin en se rasant... Autant dire que cette cotisation est une innovation très profonde, dont l'expression « *salaire socialisé* » ne rend peut-être pas vraiment compte. On est loin, très loin, de la CSG. Voilà une cotisation financée au détriment des profits et non des salaires, mais qui – pour l'essentiel – va aux salariés ! Pour leur santé ! On comprend que le patronat n'ait de cesse de réduire les cotisations sociales.



¹⁴ Même si, ajoute F. Boccara, cette demande de santé exige beaucoup plus d'industrie et de matériel qu'on ne le croit souvent, comme le montrent les défaillances de notre système de santé face à la pandémie de la covid-19.

¹⁵ Même si elle est calculée sur la base des salaires.

4 – Crise et démantèlement du système de protection sociale

Construire l'alternative

Catherine Mills

Les assauts contre la Sécurité sociale ne doivent pas conduire à en rabattre sur ses ambitions fondatrices mais au contraire à aller plus loin dans la conquête des moyens de sécuriser tous les moments de la vie.

Des contradictions à la crise du système de protection sociale

1. Le système de protection sociale est contradictoire. D'un côté, il concourt à émanciper partiellement la protection sociale des limites du salaire et, d'un autre côté, en contribuant à la reproduction du système économique, il participe à la reproduction des rapports sociaux qui caractérisent celui-ci. Au total, il fournit un type nouveau de processus contre-tendanciel à la suraccumulation du capital, mais dont l'efficacité n'est que partielle compte tenu du modèle global de progression de la productivité du travail et de la tendance au gonflement du capital matériel et financier en liaison avec les économies relatives sur le travail vivant. Cela ne pouvait que conduire à une nouvelle longue phase de difficultés. Elle s'est manifestée au tournant des années 1960-1970. Nous y sommes toujours.

2. Dans ce contexte, l'équilibre financier du système de protection sociale est pris dans un « *effet de ciseaux* » : les recettes sont limitées par les économies sur les salaires¹⁶, tandis que les dépenses sociales doivent s'étendre pour couvrir les coûts sociaux de la crise et les besoins nouveaux. Le déséquilibre a explosé après la crise de 2008, la récession de 2009 et la crise des endettements publics. L'année 2010 a connu un déficit record de 24 milliards d'euros, qui n'a pu être ramené à 1,2 milliards en 2018 qu'au prix d'une kyrielle de plans drastiques de rationnement des dépenses. Mais cette façon de prétendre réduire les déficits à partir des plans de réduction des prestations et de la montée de la participation personnelle des ménages, aggrave la crise systémique car elle tend à compromettre le rôle régulateur du système de protection sociale dans l'économie.

Les réformes néolibérales visent l'éclatement du système de protection sociale et une restructuration à trois étages

1. Un premier étage, au nom de « l'universalité », concerne une protection minimale liée à la « solidarité nationale » et déconnectée de l'entreprise (politique familiale, une marge partie du risque santé, prestations vieillesse non contributives¹⁷, prestations chômage liées au chômage dit structurel¹⁸, RSA, etc.). Le financement de ces risques est totalement assuré par l'impôt à travers une envolée de la CSG¹⁹.
2. Un deuxième étage concerne une protection obligatoire de base liée au travail financée par cotisations²⁰, mais en visant leur réduction et leur recentrage sur les risques contributifs.

¹⁶ La part relative de la masse salariale dans la valeur ajoutée a perdu 10 points depuis 1983.

¹⁷ C'est-à-dire versées sans contrepartie de cotisations.

¹⁸ Lié à une inadéquation durable entre l'offre et la demande sur le marché du travail.

¹⁹ Censée permettre le financement de la « solidarité nationale », elle vise en fait à réduire le coût du travail total. Financée à 88% par les salariés et les revenus de remplacement (retraites, indemnités de chômage, etc.), elle représente en 2019 27% du financement du système.

²⁰ De plus en plus salariées et de moins en moins employeurs. Ces dernières sont passées de 1968 à aujourd'hui de 58,4% à 45% du financement du système. A quoi il faut ajouter 70 milliards d'euros d'exonérations de cotisations censés inciter à

3. Un troisième étage vise une protection complémentaire libre et facultative pour ceux qui s'estimeraient insuffisamment couverts et qui auraient alors recours à l'assurance privée pour la maladie et à la capitalisation pour la retraite. D'où l'encouragement des fonds de pension.

Parallèlement, une attaque méthodique est lancée contre chaque risque

1. Contre l'indemnisation du chômage, accusée d'être désincitatrice au travail. Les libéraux brandissent également le dogme du « chômage volontaire ».
2. Contre les retraites, dont la baisse du montant est activement recherchée, les réformes s'enchaînent (Balladur, 1993 ; Fillon, 2003 ; Sarkozy, 2010 ; Hollande, 2013 ; Macron, 2019²¹).
3. Contre le système de santé, ce qui renforce les inégalités sociales et régionales du système. Le déficit de l'assurance maladie sert de prétexte aux libéraux pour promouvoir une libéralisation partielle et un démantèlement du système, auquel la tarification à l'activité (T2A) contribue grandement. Ici aussi, on peut égrener les réformes : Bachelot (2009), Touraine (2016), Buzyn (2019).

Des pistes alternatives de réforme existent et permettraient de sortir de la crise systémique en cours

1. La création d'une cotisation additionnelle pour financer la protection sociale sur les revenus financiers des entreprises et des banques, qui échappent aux prélèvements sociaux, et qui représentent 319 milliards en 2020. Cela pourrait rapporter 70 milliards.
2. La refonte du système de calcul des cotisations patronales. Actuellement, le système repose sur les entreprises qui embauchent et développent les ressources humaines alors qu'il déresponsabilise les entreprises qui licencient et fuient dans la croissance financière. Aussi proposons-nous de tenir compte du rapport masse salariale/valeur ajoutée en visant son relèvement. Les entreprises où ce ratio est bas se verraient appliquer un taux de cotisation plus élevé. Au contraire, les entreprises qui contribuent à la croissance réelle par l'emploi, les salaires et la formation, bénéficieraient de taux de cotisation abaissés relativement, mais le développement des emplois, des salaires et de la formation serait source de rentrées de cotisations. Ceci pourrait impliquer des crédits nouveaux à partir de prêts bonifiés (à taux nul ou négatif) aux entreprises, d'autant plus qu'elles participeraient à la croissance réelle et à l'investissement productif centrés sur l'emploi et la formation. Ceci se ferait d'abord au niveau régional à travers des Fonds régionaux pour l'emploi et la formation, et pourrait être complété au niveau européen par un Fonds européen de développement social, écologique et des services publics.

En France, une réforme de progrès du système de protection sociale est une nécessité pour sortir de la crise en cours, répondre aux nouveaux besoins de santé et aux exigences d'un financement dynamique des retraites. Des constructions institutionnelles nouvelles pourraient concerner un nouveau Système de sécurité d'emploi ou de formation visant à assurer à chacune et à chacun une sécurité et une continuité de revenus et de droits sociaux élevés. Cela impliquerait de nouveaux droits sociaux et pouvoirs des salariés et des populations. Cela nécessiterait la promotion de la formation tout au long de la vie, la sécurisation et le développement de l'emploi et des salaires. Au-delà, on viserait la construction d'une nouvelle civilisation de toute l'humanité.

l'emploi et qui, dans la mesure où elles sont partiellement compensées par le budget de l'Etat, correspondent à un transfert sur les ménages de la charge du financement de la protection sociale.

²¹ Cette dernière réforme a été stoppée en plein vol par la pandémie de la covid-19 ; jusqu'à quand ?...).

5 - 75 ans de la Sécurité sociale

Ce qui reste à faire²²

Frédéric Boccara

Il faut une nouvelle innovation sociale : dans le cadre de la Sécurité sociale (préservé et consolidé 1945), mais aussi hors cadre (inventer une Sécurité d'Emploi et de Formation)

Transformations de l'économie, crise systémique, sécurité sociale et nouveaux défis

- Il faut d'abord mentionner la financiarisation, la montée de la logique du capital et de l'appui aux profits contre les cotisations : explosion des exonérations de cotisations sociales, percée de la CSG, montée de la logique assurantielle, marchande, et éléments anti-universalité²³.
- La mondialisation est une autre transformation majeure, qui est pour une part une réaction aux luttes elles-mêmes, et pose au moins deux défis : la recherche d'une protection sociale "internationale" (notamment avec le Sud²⁴), d'une part, et, d'autre part, la gestion de la concurrence internationale sur la protection sociale entre systèmes et pays²⁵.
- Plus profondément, de nos jours, les forces productives sociales connaissent quatre révolutions :
 - La révolution informationnelle, qui rend décisif le développement des capacités humaines ;
 - La révolution anthroponomique, qui voit monter de nouvelles exigences émancipatrices et d'autonomie ;
 - La révolution monétaire, qui donne un rôle très nouveau et considérable aux avances financières sous forme de création monétaire ;
 - La révolution écologique, qui interroge profondément notre système productif, ainsi que notre type de consommation et sa culture marchande.
- Malgré tout cela, -et les luttes sociales et politiques y ont leur part, -il y a eu maintien et même croissance du niveau de dépenses de protection sociale, même si cela s'est fait de façon comprimée, et à reculons, sans affronter les enjeux de financement, et donc en générant du déficit, sans que le service rendu s'améliore pour autant (typiquement : l'hôpital).

Un nouveau lien Entreprises-Sécurité sociale est indispensable

- Le développement des entreprises doit de moins en moins se faire "à côté de" ou "malgré" la Sécurité sociale.
- Cela passe par quatre revendications que nous portons avec le mouvement social :
 - En finir avec les exonérations de cotisations sociales ;
 - Faire contribuer les produits financiers des entreprises, avec une cotisation spécifique ;
 - Agir sur la politique d'emploi des entreprises avec un taux plus élevé pour les entreprises et groupes qui dépriment l'emploi et la masse salariale, voire délocalisent²⁶ ;
 - Démocratiser profondément le système (fin du "paritarisme" 50/50, recul de la technocratie).

²² Reprise enrichie de la deuxième partie de l'intervention de Frédéric Boccara lors du débat organisé par l'association Convergence services publics à l'École Nationale Supérieure de la Sécurité Sociale (EN3S) le 2 octobre 2020 à Saint-Etienne.

²³ Cloisonnement entre différents "publics", logique d'aide sociale d'Etat au détriment de l'apport de la Sécurité sociale, démantèlement des allocations familiales, des retraites, du système de santé.

²⁴ Par exemple, les pensions de retraite entre Nord et Sud.

²⁵ Le capital ayant entre ses mains le chantage à la délocalisation.

²⁶ Le taux des autres entreprises devenant incitatif (et comme il porte sur une masse salariale plus élevée, le produit de cotisation s'accroît).

- S’y ajoute une 5^e revendication : l’internationalisation de la protection sociale, ce qui met en cause l’UE et la BCE.

Quatre sujets majeurs d’actualité : la dette, l’autonomie, l’hôpital et les retraites

- La dette : nous refusons son financement par les marchés financiers à travers la Caisse d’Amortissement de la Dette Sociale (CADES) et nous proposons un financement à taux zéro, voire négatif, par la création monétaire de la BCE à travers un Fonds européen pour les services publics et la protection sociale, géré démocratiquement. En outre, la dette passée doit être restructurée, voire annulée.
- La perte d’autonomie : dans la mesure où, pour l’essentiel, elle renvoie à la maladie et à la vieillesse – déjà prises en charge par le système - nous sommes opposés au principe de créer une nouvelle branche, et nous réclamons un service public du 4^e âge.
- L’hôpital : créer massivement des emplois et former est décisif²⁷. La gestion et le financement doivent être profondément transformés. La démocratie doit être introduite. Les ARS doivent être profondément refondues ou supprimées.
- Les retraites : nul ne sait si le sujet reviendra sous les feux de la rampe, mais une réforme de progrès est nécessaire.

Une nouvelle frontière, un nouveau projet pour la gauche : un système de Sécurité d’Emploi et de Formation (SEF)²⁸

Cette idée de SEF est en train de grandir dans la société, mais de façon refoulée et à l’envers, voire de façon réactionnaire.

On peut la présenter en cinq points :

1. Il s’agit d’assurer à chacune et chacun le droit à un emploi dans la sécurité, ou une formation, avec un bon revenu, et à une mobilité librement choisie entre emploi et formation. C’est donc un principe de rotation entre emploi et formation dans la sécurité.
2. Les quatre éléments du système :
 - a. Le salaire serait assuré par l’employeur (privé ou public) ;
 - b. Le revenu de formation, ou autre revenu non salarial, serait assuré par des cotisations nouvelles, mutualisées entre entreprises, avec des cotisations plus fortes des entreprises qui détruisent l’emploi ;
 - c. De nouvelles nationalisations bancaires et un fonds spécifique permettraient aux travailleurs et habitants d’agir sur l’utilisation de l’argent des entreprises (profits) et des banques (crédit) ;
 - d. Un nouveau type de fiscalité sur les entreprises viendrait compléter ce dispositif.
3. On supprime donc le principe même du chômage et on commence à dépasser le marché du travail. Le rapport des forces se trouve ainsi complètement changé.
4. Il faut d’autres critères de gestion des entreprises que la rentabilité financière et des pouvoirs nouveaux sur les gestions et l’utilisation de l’argent. Parmi les institutions nouvelles nécessaires, F. Boccara évoque des Conférences permanentes (nationale et territoriales) pour l’emploi, la formation et la transformation écologique des productions.
5. Le système permettrait une régulation économique nouvelle, favorisant la formation, la RTT, la R&D, etc.

²⁷ Cf. la pétition « *De l’argent pour l’hôpital, pas pour le capital* » (<https://www.change.org/p/emmanuel-macron-des-milliards-pour-l-hopital-pas-pour-le-capital-covid-19-france-et-hopitalpascalcapital>), qui avait recueilli 100.000 signatures fin 2020.

²⁸ Cf. E&P n° 788-789, mars-avril 2020, et n° 790-791, mai-juin 2020.

Un système séparé de la Sécurité sociale, mais articulé à elle

Les services publics y joueraient un rôle très important, tout particulièrement le *service public de l'emploi et de la formation* refondu, mais aussi le *service public de la monnaie et du crédit* et le *service public de la formation initiale*.

Sur le fond, on prendrait le contre-pied de la logique du capital : préserver les femmes et les hommes et les développer, aller vers une mobilité maîtrisée dans la sécurité de revenu. Une nouvelle liberté quoi !

C'est révolutionnaire au sens de la Sécurité sociale d'Ambroise Croizat.

Des éléments existent déjà dans notre société, mais à l'envers et refoulés : l'assurance chômage, la formation professionnelle ou le chômage partiel. La façon dont l'Etat gère ce dernier dispositif montre bien – en dépit des multiples imperfections du dispositif²⁹ – qu'il y a un besoin de préserver les compétences et de "sécuriser" les revenus.

Débats sur la sécurisation

Plusieurs conceptions s'affrontent à gauche sur la sécurisation. Le fond est : principes nouveaux ou conservatismes ? Avec, derrière, une double question : 1) fixité à vie d'un emploi ou organisation des souplesses des rotations ? et 2) Est-ce que la production efficace, son ampleur et son contenu, est un enjeu qui concerne le mouvement de transformation sociale révolutionnaire ?

F. Boccara critique les autres idées sur la table : la "flexi-sécurité" (un accompagnement du chômage, sans intervention sur la production), le "revenu d'existence" de Benoit Hamon ou des écologistes (qui se contente de répartir ce qui existe et peut même aboutir, quelles que soient les bonnes intentions, à reconvertir les minimas sociaux et répartir la misère), "l'Etat employeur en dernier ressort" de Jean-Luc Mélenchon (où l'Etat emploie les chômeurs non embauchés, ce qui laisse indemnes le patronat et les entreprises) et le salaire à vie de Bernard Friot (qui, tout compte fait, n'est qu'une façon de rebaptiser salaire une allocation effectuée en redistribuant le produit du travail des « véritables » salariés, et cela sans poser la question de la réorientation de la production, de la transformation des emplois et de la progression des revenus).

En revanche, la CGT "Sécurité sociale professionnelle") et Sud Solidaires (l'idée d'une continuité de droits dans une mobilité permettant la sécurité) insistent sur de nouvelles sécurités de l'emploi en lien avec les mobilités.

Il faut maintenant viser un nouvel objectif social de progrès, allant au-delà du plein emploi d'hier. Cela nécessite de se battre pour une nouvelle cohérence entre moyens financiers et pouvoirs sur les entreprises et les banques. Les défis sont la suppression du principe même de chômage, une nouvelle production, une nouvelle façon de produire et de travailler, le tout avec une dimension sociale et écologique. Tout cela résonne fortement avec d'autres idées qui flottent dans l'air, comme une "Sécurité sociale" de l'alimentation, ou du logement, ou du médicament.

Évidemment, tout cela exigera une rude bataille : bataille d'idées, création d'institutions nouvelles, etc. Avec cela, nous voulons contribuer à recomposer la gauche et son projet, sortir des ornières explorées à partir de 1983, proposer des défis de notre temps, propres à résoudre la crise systémique et de civilisation dans laquelle nous sommes plongés.

²⁹ Les salariés touchent au mieux 16% de revenus en moins, les fins de CDD et de mission d'intérim n'en bénéficient pas, on n'en profite pas pour former, etc.

6 – La resocialisation contre la Covid-19

Le retour de *La Sociale* ?

Philippe Batifoulier³⁰

Les plus grands moments de protection sociale dans l'histoire française sont fondés sur l'autogouvernement et se sont souvent élevés contre la politique poursuivie par l'Etat

Il aura fallu ainsi des millions de morts et l'explosion de la pauvreté et de l'insécurité sociale pour que l'Etat social fasse son grand retour. Ce n'est pas qu'il avait disparu. Les statistiques montrent, au contraire, que les dépenses sociales et en particulier les dépenses de santé augmentent régulièrement et se maintiennent à un niveau élevé. Ce n'est pas rien car la dépense sociale c'est du revenu, de la consommation et de la production. Elle a également un rôle contra cyclique dans la mesure où elle augmente en période de chômage. Enfin, elle est un moyen d'enrayer les inégalités. La crise a mis en lumière toutes ces caractéristiques, et a fait cesser – au moins pour un temps – la critique sans frein de l'Etat social.

Mais ce n'est pas tout :

- Des principes nouveaux ont été affirmés. La défense de la vie humaine a été préférée à l'équilibre budgétaire. La santé est un bien commun que les sociétés se doivent de sauvegarder. C'est notamment ce qu'exprime l'attachement aux services publics de santé que les citoyens ont manifesté pendant la crise.
- Mais si on applaudissait les soignants, on n'applaudissait pas l'Etat et sa politique libérale menée depuis plusieurs décennies. Le *management* public s'est révélé incapable de gérer la crise. Les personnels hospitaliers ont dû se débrouiller et prendre en main l'organisation du travail. Les citoyens ont multiplié les dispositifs d'entraide.

Le cortège de ceux qui revendiquent est grand : personnels de santé, enseignants, personnels de Pôle emploi ; mais aussi les bénéficiaires des prestations sociales : patients, chômeurs, étudiants, retraités, etc. L'Etat social est sur la sellette. La nécessité de droits d'accès universels est affirmée. C'est l'esprit de la Sécurité sociale de 1945 qui a soufflé pendant la crise de la Covid-19.

La Sécurité sociale de 1945 : *La Sociale* contre l'Etat

La crise nous fait renouer avec l'esprit de 1945, c'est-à-dire avec l'autogouvernement, souvent dirigé contre la politique de l'Etat. C'est qu'il y a Etat social et Etat social. Il y a l'Etat social où la protection sociale est étatisée (le « Welfare state »), qui a une grande responsabilité dans la crise ; et il y a le « Citizen welfare » (*La Sociale*), où les citoyens prennent en main leur protection sociale, comme dans la Sécurité sociale de 1945³¹ (et, avant elle, il y avait eu la Commune de Paris de 1871).

L'Etat va remettre en cause cette approche, en particulier à partir de 1967. Il finira par prendre le pouvoir sur la Sécurité sociale en expropriant les travailleurs et en absorbant progressivement la protection sociale. En devenant davantage encastrée dans l'Etat, la

³⁰ Professeur d'économie à l'Université Sorbonne Paris Nord

³¹ Fond unique, taux de contribution interprofessionnel, gestion confiée aux intéressés (→ autogouvernement).

protection sociale s'est davantage encastrée dans le capitalisme. En se détournant de *La Sociale*, elle est devenue porteuse de régressions sociales.

Changement de programme : le retour de *La Sociale* ?

La crise a amorcé un changement de programme. La dépense publique autrefois décriée est devenue la solution. Des mesures radicales ont été prises contre la maladie : prise en charge à 100% des téléconsultations, remboursement intégral des tests de dépistage, prolongation de l'exonération du ticket modérateur pour les Affections de Longue Durée (ALD), prolongation de trois mois de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), de l'aide à l'Acquisition d'une Complémentaire Santé (ACS) et même de l'Assurance Maladie d'Etat pour les sans papiers (AME), première augmentation des salaires et des tarifs médicaux. Toutes choses impensables avant la crise au nom de la lutte contre l'assistanat et contre la fraude !

La crise a également remis au premier plan les inégalités de santé. Une fois de plus, la Seine Saint-Denis s'est retrouvée en position de laboratoire à cet égard, avec un nombre de formes graves et de décès particulièrement élevé. Face à la maladie, une couverture dégradée conduit à des problèmes de santé individuels mais aussi à des problèmes de santé publique quand l'impossibilité de se soigner parce que c'est trop cher a des effets externes négatifs. *Il pleut toujours là où c'est mouillé*, en quelque sorte... Dans ce contexte, le discours récurrent sur la responsabilité individuelle est apparu dérisoire. Tout comme il est apparu évident que les assurances privées n'avaient aucun avantage concurrentiel sur la Sécurité sociale.

Pour une Sécurité sociale élargie

La crise révèle le rejet de la privatisation et la nécessité de resocialiser. La Sécurité sociale s'est imposée comme une assurance totale, rendant inutile les assurances santé privées. Ce ne sont pas ces dernières qui portent l'espoir d'un accès abordable à la santé pour repousser la mort le plus longtemps possible, mais bien la Sécurité sociale.

Cette revendication citoyenne de préserver ce bien primordial qu'est la santé se trouve par ailleurs renforcée par le contexte de crise globale et de pandémies durables. Il faut donc se battre pour des solutions pérennes, et refuser tout retour au monde d'avant au nom des équilibres budgétaires et de la dette.

C'est une Sécurité sociale élargie qu'il nous faut, rendant inutiles ou superflues les assurances privées. Le patient aurait tout à gagner à rapatrier l'argent qu'il met dans une complémentaire santé vers la Sécurité sociale. Il ne s'agit pas non plus de dire que tout doit forcément être pris en charge. Les besoins de soins de santé, c'est aussi, bien sûr, quelque chose qui se discute. Là aussi, il y a de la démocratie à réintroduire.

7 – Crise sanitaire...

Miroir de la crise de notre société

Dr Christophe Prudhomme³²

Ce sont les atteintes néolibérales au service public qui ont transformé une épidémie en catastrophe planétaire. Pour en sortir, la première urgence est l'embauche et la formation de personnel dans le service public de santé

Des épidémies, l'humanité en a connu d'autres, par exemple la grippe de Hong-Kong en 1969, qui sont loin d'avoir eu un grand retentissement. Mais, celle-ci, oui. C'est que la covid-19 frappe des économies et des sociétés affaiblies par des décennies d'ultralibéralisme, d'affaiblissement des services publics, et notamment dans l'éducation et la santé. Le *numerus clausus*, les plans de rigueur, les fermetures de lits, les « gestionnaires de lits », le tout ambulatoire, la logique des flux tendus sont passés par là. Résultat : l'épidémie a obligé l'hôpital à déprogrammer une grande part de ses activités habituelles. Solution-miracle imposée à tous : le confinement. Le système, me direz-vous, a peut-être été pris à froid, au dépourvu. Ça s'est peut-être mieux passé pour la deuxième vague ? Eh bien non ! Pas de lits supplémentaires. Re-déprogrammations. Re-confinement. On pourrait aussi parler des tests, de l'isolement, des masques...

Comment s'en sortir ?

On peut s'attendre à un discours de changement de la part des autorités, mais encore faudrait-il que celui-ci aille dans le bon sens, ce qui est loin d'être gagné, et là c'est l'expérience qui parle. Quelles mesures ?

- Recruter massivement du personnel (au moins 400.000 dit la CGT) ;
- Mettre en place un plan de formation de personnels qualifiés ;
- Refondre totalement le système de santé pour qu'il réponde mieux aux besoins de santé de la naissance à la mort ;
 - La grande diversité des statuts d'exercice des professions de santé³³ doit être réinterrogée ; cette organisation hybride a fait le lit d'une entrée en masse des acteurs du marché, qui se sont rués pour investir dans les secteurs les plus rentables ;
 - La place de la logique privée et des marchands doit être pour le moins limitée, et la priorité donnée au service public ; la situation des cliniques privées à but lucratif doit être revue³⁴ ;
 - Les inégalités territoriales doivent être résorbées ; cela concerne notamment les centres de santé, mais pas que ; tout citoyen doit être à moins de 30' d'un service d'urgence intégré dans un hôpital doté des services de base que sont une maternité, une activité de

³² Médecin hospitalier, syndicaliste.

³³ Exercice libéral en ville, hôpitaux et EHPAD à statut public, ou privé à but non lucratif, ou privé à but lucratif, assurance maladie obligatoire, assurance maladie complémentaire, secteur 1 et 2...

³⁴ Nous sommes passés en peu de temps de structures où des médecins étaient propriétaires de leur outil de travail, à une organisation en grands groupes propriétés d'investisseurs financiers dont l'objectif est de maximiser le retour sur investissement.

chirurgie pour les pathologies courantes, des services de médecine et un plateau technique de radiologie et de biologie ;

- Le tout ambulatoire doit être remis en question ;
- Un véritable service public de santé doit voir le jour, au sein duquel les professionnels des différentes structures travailleront ensemble ;
- La place de la télémédecine doit être mieux définie ;
- L'Etat doit mieux jouer son rôle de régulateur sur tous ces sujets, et cela passe par une réflexion sans tabou sur les ARS, ces structures technocratiques et bureaucratiques dirigées par des directeurs généraux tout puissants ;

Comment financer le système de santé ?

Les principes à l'origine de la Sécurité sociale (unité, uniformité, universalité) doivent être mis en œuvre dans leur intégralité. La Sécurité sociale doit être le collecteur unique des cotisations et le financeur unique des prestations. Les assurances complémentaires doivent donc disparaître. Ces cotisations ne sont pas des "charges", mais une partie des revenus du travail et des richesses créées par les salariés qui est mutualisée de manière solidaire et obligatoire. Toute la population doit être assurée pour l'ensemble de ses besoins de la naissance à la mort, y compris la perte d'autonomie, les retraites, la famille, les accidents du travail, le chômage. Comme dans les régimes bismarckiens (dont l'Alsace-Moselle, en France même, représente un exemple efficace), le niveau des cotisations doit pouvoir être adapté d'une année sur l'autre. Par ailleurs, il faut aller vers des budgets pluriannuels négociés.

La question des professionnels de santé

Cela représente 100 métiers indispensables. Il faut rénover les formations, améliorer les rémunérations, augmenter les effectifs, élever les qualifications. Le travail en équipe – fondamental – doit être valorisé, et, au-delà du sanitaire, s'étendre au social.

Nous traçons ici quelques pistes, il ne s'agit pas d'un programme mais de propositions à discuter dans chaque territoire, entre citoyens, professionnels et politiques pour une mise en œuvre adaptée au terrain. Le concept du patient acteur de sa santé ne doit pas rester un slogan mais doit trouver une concrétisation politique, au sens noble, dès aujourd'hui.



8 – Branche famille, Une évolution discutable

Henri Sterdyniak³⁵

Les prestations familiales tiennent dans le système actuel de protection sociale et dans l'économie une place qui ne correspond plus à ce qui a inspiré la création de la branche famille de la Sécurité sociale à la Libération.

Initialement, la Sécurité sociale distribuait aux familles de salariés des allocations familiales et une allocation de salaire unique, toutes deux d'un montant relativement élevé. Au fil du temps, les prestations ont été versées à toutes les familles, ce qui a distendu le lien avec le salariat ; elles ont, par ailleurs, progressivement perdu de leur importance ; puis, sont arrivées les prestations sous conditions de ressources (RMI, RSA) ; enfin, sont montées en puissance les prestations de garde des très jeunes enfants.

La part des prestations familiales dans les prestations sociales est en baisse : 50% en 1950 (3,5% du PIB) et 7,5% en 2018 (2,4% du PIB).

La politique familiale en 2018

C'est 71,9 milliards versés en 2018 aux familles avec enfant :

- 12,7 milliards d'allocations familiales (AF) : universelles au départ, elles ont été mises sous condition de revenu en 1998 (Jospin/Aubry), jusqu'à ce que le gouvernement fasse machine arrière, mais en assortissant ce recul d'une baisse du plafond du quotient familial. La mise sous condition de revenu s'est finalement faite en 2015 (Valls/Touraine).
- 1,7 milliard d'Allocations de Soutien Familial (ASF) : versée sans condition de ressources aux veuves élevant seules leurs enfants (116 euros par enfant). Son montant est trop faible.
- 3,0 milliards de supplément familial de traitement :
- 2,3 milliards de complément familial : versé sous condition de ressources aux familles de trois enfants ou plus.
- 2,0 milliards d'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) : créée en 1974, elle est versée sous conditions de ressources. Une hausse des allocations familiales serait bien préférable, mais cette allocation génère des effets d'affichage...
- 4,2 milliards de Prestations d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE) et de prime de naissance : versées sous conditions de ressources.
- 7,3 milliards de PAJE-Garde d'enfants : l'aide est une fonction décroissante du revenu de la famille.
- 7,4 milliards pour les enfants handicapés :
- 1,1 milliard pour les bourses primaires et secondaires :
- 6,6 milliards pour les crèches :
- 7,8 milliards pour l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) :
- 3,4 milliards pour les indemnités journalières de maternité :
- 2,2 milliards pour l'action sociale :
- 4,2 milliards pour les allocations logement liées à la présence d'enfant :
- 1,7 milliard pour RSA et PA liés à la présence d'enfant :
- 4,3 milliards de non-recettes fiscales liées à la présence d'enfant :

³⁵ Économiste à l'OFCE, animateur des Économistes Atterrés.

Au total, la CNAF verse deux fois plus d'allocations sous conditions de ressources que d'allocations sans condition. Elle a ainsi évolué d'un organisme versant à toutes les familles avec enfant des prestations uniformes à un organisme ciblant les plus pauvres et les précaires. Les familles pauvres sont donc fortement aidées, même si c'est via un ensemble compliqué de prestations.

Les trois grands objectifs de la politique familiale sont-ils atteints ?

1. Assurer la parité familiale (faire en sorte qu'à revenu égal, les couples avec enfants et sans enfant aient le même niveau de vie) : cette parité n'est assurée qu'au niveau du RSA ; au niveau du SMIC, la perte de niveau de vie est de l'ordre de 5% avec 2-3 enfants ; à deux SMIC, elle est de 17,5% pour deux enfants et de 26% pour trois ; à cinq SMIC, la baisse est de 24% (2 enfants) et 29% (3 enfants). Objectif non atteint, donc.

2. Sortir tous les enfants de la pauvreté : le taux de pauvreté des enfants est de 18,2%, soit + 4,6 points par rapport à la population générale ; sont en cause, bien sûr, la hausse des dislocations familiales et celle des ruptures de couples ; mais il faut aussi mentionner la baisse du pouvoir d'achat des prestations familiales, et notamment du RSA³⁶. Autre objectif non atteint.

3. Concilier l'élevage des enfants et la vie professionnelle pour les parents (en particulier les mères) : les places en crèche ne sont pas assez nombreuses, et il manque un service public d'accueil des très jeunes enfants ; le taux d'activité des femmes en France est cependant un des plus élevés d'Europe, ce qui est pour elles un gage d'autonomie et de protection contre la pauvreté. La "parité familiale", toutefois, on l'a dit plus haut, n'est pas assurée. En fin de compte, c'est cet objectif qui est le mieux (ou le moins mal) rempli.

La CNAF, côté ressources

51,5 milliards en 2019. 31 Mds venant des cotisations employeurs, 12 Mds de la CSG et 7,5 de transferts d'impôts. Ce financement est fragilisé par la (peu efficace) stratégie de baisse des cotisations employeurs, qui fait dépendre la CNAF de Bercy pour les transferts compensateurs. L'excédent de 1,5 Md de 2019 a fait place en 2020 – covid oblige – à un déficit de 3,3 Mds. Mais l'Etat prévoit un retour à l'excédent dès 2021. Si c'est bien le cas³⁷, cela permettrait d'améliorer les prestations...

Le gouvernement est face à un choix : ou bien "engranger" au fil des ans les économies de prestations engendrées par la baisse de la fécondité (dans laquelle il est permis de penser que sa politique familiale a une grande part), ou bien s'inscrire dans le long terme et contrecarrer cette baisse en mettant l'enfant au cœur de ses préoccupations.

³⁶ Celui est nettement plus faible que le minimum vieillesse sous prétexte d'inciter les personnes d'âge actif à travailler ; mais les enfants vivent avec des personnes d'âge actif, pas avec des retraités.

³⁷ Si, en particulier, l'excédent n'est pas transféré aux branches déficitaires...

9 – Les retraites, un enjeu civilisationnel ? Le détour par l'histoire

Michel Pigenet³⁸

La mise en place de notre système de retraites a résulté d'une histoire complexe et non exempte de contradictions

La question des retraites s'est invitée dans le débat public dès les débuts de la III^e République, alors que la prise en charge du « risque vieillesse » par les familles, les œuvres caritatives et les mutuelles montrait ses limites. Il faudra quand même attendre 1910 pour une première loi sur les « retraites ouvrières et paysannes » (ROP), venant après trois décennies de débats. Elle institue un dispositif de cotisation et une pension-rente à partir de 65 ans (60 ans dès 1912). Les employeurs crient au renchérissement du coût du travail préjudiciable à la compétitivité des entreprises françaises, tandis que la CGT dénonce une « retraite pour les morts »³⁹ et demande que les cotisations ne pèsent que sur les patrons et l'Etat. En 1914, les ROP n'auront que 7,6 millions de cotisants sur un potentiel de 12 millions.

Le débat rebondit après la 1^{ère} Guerre mondiale. Le retour de l'Alsace-Moselle à la France est l'occasion de constater que la protection sociale bismarckienne est plus généreuse. Mais, de nouveau, il faudra attendre (lois du 5 avril 1928 et du 30 avril 1930) pour que soit édicté un dispositif d'assurances sociales obligatoires⁴⁰. Sont repris aux ROP : le choix de la capitalisation, les caisses d'affinités⁴¹, l'âge de départ (60 ans) et les annuités nécessaires (30). Les cotisations sont maintenant partagées à égalité entre employeurs et salariés (8% du salaire) et la pension est fixée à 40% du salaire moyen perçu au cours de la vie active. C'est mieux, mais c'est encore bien imparfait. Beaucoup d'anciens restent misérables. En 1941, Vichy instaure une allocation aux vieux travailleurs salariés (AVTS) qui ressemble fort à un coup d'épée dans l'eau, à ceci près qu'elle fait un pas vers un système de retraite par répartition.

L'avancée décisive aura lieu à la Libération. Dès le mois d'août 1941, la *Charte de l'Atlantique* a érigé la « sécurité sociale » au rang de principe nécessaire à l'établissement d'« un avenir meilleur pour le Monde ». Le rapport Beveridge paraît en 1942. En mai 1944, la conférence de l'Organisation internationale du travail (OIT) réunie à Philadelphie adopte une déclaration qui proclame que « le travail n'est pas une marchandise » et recommande l'« extension des mesures de sécurité sociale ». Les résistants savent tout cela. A Alger, siège du CFLN, la commission des affaires sociales de l'Assemblée consultative forme un groupe de travail sur la sécurité sociale. A la Libération, Alexandre Parodi, ministre du travail, nomme Pierre Laroque directeur des assurances sociales, et celui-ci met immédiatement en chantier un projet d'ordonnances, en lien avec Ambroise Croizat, président de la Commission Travail et Affaires sociales de l'Assemblée⁴². En lien aussi avec le CNR. L'Assemblée consultative adopte le texte fin juillet 1945 et les ordonnances paraissent les 4 et 19 octobre 1945. Les fondations posées, tout reste à faire.

³⁸ Historien, Paris 1, Centre d'histoire sociale des mondes contemporains.

³⁹ A l'époque, 6% seulement des ouvriers atteignent l'âge de 65 ans.

⁴⁰ En-dessous d'un salaire-plafond ; ouvertes aux plus modestes des actifs indépendants ; le chômage est exclu.

⁴¹ Par secteur d'activité ou statut ou métier.

⁴² Croizat succède à Parodi le 21 novembre 1944.

Croizat et Laroque vont s'y employer : mise en place des caisses, négociation de la préservation des régimes pionniers-spéciaux plus avantageux que le régime général, élaboration de la convention collective permettant aux cadres d'inaugurer les caisses paritaires de retraites « complémentaires », préparation de la loi du 22 mai 1946 qui prévoit l'extension de la Sécurité sociale à toute la population dès que le pays aura retrouvé un certain niveau de production, etc.

Concrètement, le nouveau dispositif remplace le millier d'organismes antérieurs par un système unifié de caisses primaires, dont l'administration est confiée à une majorité d'administrateurs salariés⁴³ d'abord désignés par les syndicats, puis élus. Le principe d'une gestion par répartition, accordé à la solidarité au fondement de la réforme, est définitivement confirmé⁴⁴. Les objectifs visés exigent une forte augmentation des cotisations⁴⁵ si bien qu'au total la Sécurité sociale socialise près d'un tiers des salaires.

En ce qui concerne la vieillesse, l'âge de départ à la retraite, à taux plein et après 30 annuités, est repoussé à 65 ans. Le taux de remplacement est maintenu à 40%, mais le montant de la pension est calculé sur la base des salaires des dix dernières années. La pension de réversion est instaurée. A partir de 1948, les retraites sont indexées sur les salaires.

Les critiques du système de protection sociale ne vont pas manquer, venant des employeurs (qui crient au « collectivisme » et à la « soviétisation »), des mutuelles (qui crient au « cambriolage » de leurs caisses), des médecins (qui craignent la « fonctionnarisation »), de la CFTC (nostalgique des caisses confessionnelles et méfiante vis-à-vis de la puissante CGT). Et la CGT, justement ! Les ex-unitaires, qui voient dans tout cela du « réformisme », ne sont pas emballés. Mais bientôt ils vont conquérir la confédération, et il faudra qu'ils s'engagent et gèrent les nouvelles institutions. En 1945 et 1946, *l'Humanité* ignore la Sécurité sociale. Le PCF n'est guère plus proluxe. C'est dans ce contexte que Croizat s'adresse à ses camarades : **« Rien ne pourra se faire sans vous. La Sécurité sociale n'est pas qu'une affaire de lois et de décrets. Elle implique une action concrète sur le terrain dans la cité, dans l'entreprise. Elle a besoin de vos mains »**. Après le départ des ministres communistes en mai 1947 et la scission de la CGT 1947-1948, CGT et PCF durcissent leur critique de la Sécurité sociale.

L'amélioration des conditions de vie des milieux populaires ne débute pas avant la seconde moitié des années 1950, et la Sécurité sociale y contribue par la redistribution qu'elle opère et les consommations qu'elle autorise. Plus de travailleurs arrivent à l'âge de la retraite, mais n'ont guère le temps d'en jouir : 2,8 années en moyenne pour un ouvrier, en 1968. En 1971, le taux de remplacement passe de 40 à 50%, désormais calculé sur la base des dix meilleures années. En 1981, l'âge de départ en retraite est abaissé à 60 ans. La suite est une autre histoire...

⁴³ Les deux tiers en 1945 ; les trois quarts en 1946.

⁴⁴ Le souvenir des déboires des retraites par capitalisation est encore vivace.

⁴⁵ Elles passent de 8 à 16% des salaires, 6% versés par les salariés et 10% par les employeurs, lesquels alimentent seuls – à hauteur de 12% de la masse salariale – les caisses d'allocations familiales (qui contrôlent, à l'époque, plus de la moitié des prestations).

10 – La protection sociale allemande

Sous tension

Kevin Guillas-Cavan⁴⁶

Si la Sécurité sociale française fête ses 75 ans, la protection sociale allemande atteint quant à elle l'âge canonique de 137 ans⁴⁷. Bien que présentant des similitudes avec le système français, elle apparaît beaucoup plus éclatée et décentralisée. Elle est par ailleurs la cible de mises en cause comparables.

La protection sociale allemande : un modèle bismarckien relativement similaire à la Sécurité sociale française

France et Allemagne sont généralement rangées du côté du modèle bismarckien pour le type d'Etat social (logique assurantielle : les individus reçoivent en fonction de leurs cotisations), et distinguées du modèle beveridgien du Royaume-Uni (protection sociale universelle financée par l'impôt). Mais il faut y regarder de plus près. Au Royaume-Uni, désormais, contributions publiques et cotisations s'équilibrent presque (47,9%/51,4%). A l'inverse, en France et en Allemagne, la logique universelle grandit sous la forme d'un filet de sécurité minimal financé par la solidarité nationale⁴⁸.

Les trois premières branches créées (1883, 1884 et 1891) visaient à faire face à l'ampleur du mouvement syndical et social-démocrate allemand, dans une volonté de renforcer l'aile réformiste aux dépens de l'aile révolutionnaire alors dominante et entreprenant une auto-organisation de la protection sociale, indépendante de l'Etat et des capitalistes⁴⁹.

Les cotisations patronales financent 42,5% du système, et les cotisations salariales 39,5%. Soit 82% financés par les cotisations. Les 18% restants se répartissent entre des abondements de l'Etat pour des "groupes spécifiques" (c'est la dimension « universelle » du système) et les cotisations des bénéficiaires de l'assurance sociale (reste à charge de l'assurance maladie et dépendance pour l'essentiel).

Un éclatement et une décentralisation conduisant à une protection sociale à deux vitesses dans un contexte de concurrence entre les caisses

La loi allemande de 1951 sur l'auto-administration confie aux conseils d'administration des caisses de protection sociale le droit de se gérer librement, y compris en fixant le montant précis des taux de cotisation, au-delà d'un seuil minimal fixé par l'Etat, garant de l'existence d'une protection sociale générale. Au départ, il n'y avait même pas de structure nationale de coordination par branche, mais celles-ci ont été créées dans les années 2000, et émettent maintenant des directives

⁴⁶ Chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales.

⁴⁷ Elle se compose de cinq branches : assurance santé obligatoire (1883), assurance accidents du travail obligatoire (1884), assurance retraite obligatoire (1891), assurance chômage (1927) et assurance dépendance (1995).

⁴⁸ C'est-à-dire par des transferts des caisses d'assurance sociale vers les minima sociaux, ou par un abondement par l'impôt.

⁴⁹ On peut parier que la classe dominante allemande avait retenu de la Commune de 1871 (qui n'avait que 12 ans d'âge à l'époque) la même leçon que son homologue française : ne surtout pas permettre que le peuple développe quelque forme d'auto-organisation, d'auto-émancipation, que ce soit.

qui atténuent l'hétérogénéité du système, mais cela ne compense pas le fait que le grand nombre de caisses et la diversité de leurs formes juridiques⁵⁰ entretient la concurrence et pousse à un système à plusieurs vitesses.

L'ouverture de la concurrence entre caisses locales, caisses de remplacement et caisses corporatistes a entraîné un fort mouvement de fusion qui a bénéficié aux caisses locales et de remplacement au détriment des caisses corporatistes, qui ont perdu 10M d'assurés depuis 1994. Dans la foulée, s'est mise en place une protection à deux vitesses, avec des caisses aux taux de prélèvement faibles et d'autres aux taux forts, avec couverture à l'avenant.

L'auto-administration remise en cause

Ce concept-clé de la régulation sociale allemande a d'abord été remis brutalement en cause dans les années 2000 par Gerhard Schröder, en même temps que ce dernier favorisait la précarité, ce qui a entraîné un recul de la syndicalisation ainsi que le retrait de nombreuses entreprises des conventions collectives, avec – au final – un délitement de la culture de cogestion de l'emploi. Les organisations syndicales en sont venues à remettre en cause ce principe historique d'auto-administration dans le domaine de l'emploi d'abord, et ensuite, progressivement, dans celui de la protection sociale, oubliant que dans ce dernier domaine le mal était en fait déjà fait depuis longtemps⁵¹, et sans que d'ailleurs elles aient fait vraiment grand-chose pour qu'il en aille autrement, tout occupées qu'elles étaient, pendant des décennies, à cogérer la négociation collective. Ainsi s'explique que la place des organisations syndicales dans les conseils d'administration des caisses d'assurance sociale ne soit plus ce qu'elle était ; aujourd'hui, elles détiennent à peine la majorité des voix au sein de la représentation des assurés⁵², c'est-à-dire 25% des voix totales. Bilan global : les organisations syndicales ont perdu sur les deux tableaux.

Conclusion

Le système de protection sociale allemand, quoique similaire au système français, est beaucoup plus éclaté et décentralisé, avec un pouvoir des travailleurs encore sensiblement plus important, du moins pour l'assurance retraite et surtout l'assurance maladie⁵³.

En Allemagne, la politique austéritaire a été assumée par les administrateurs élus des caisses en dépit de leur pouvoir d'augmenter les cotisations. Dans un contexte de précarisation brutale du salariat, une hausse générale des cotisations qui diminuerait encore des salaires déjà trop faibles ne leur est pas apparue possible, illustrant la nécessité d'un contrôle complet sur tous les leviers économiques. Du coup, ce sont les caisses qui attirent les salariés les plus stables et les mieux payés qui ont augmenté leurs taux, créant de fait une protection sociale à deux vitesses.

⁵⁰ 1) Caisses locales d'assurance maladie (20M), 2) caisses de remplacement (22M), 3) caisses d'assurance maladie d'entreprise (8M), 4) caisses d'assurance maladie corporatistes, 5) caisse d'assurance maladie agricole (0,467M) et 5) caisse unifiée des mineurs, cheminots et marins (1,5M).

⁵¹ Introduction du paritarisme en 1951 (qui remet en cause la gestion par les seuls assurés en place depuis Bismarck), suivie, au fil des ans, par divers épisodes d'étatisation (assurance chômage, assurance retraites).

⁵² Les associations « à but social et professionnel », largement antisyndicales, sont à 30%, les petits syndicats chrétiens autour de 10% et les administrateurs des listes « libres » à 8%.

⁵³ Du fait d'une véritable autonomie pour la fixation du montant des taux de cotisation ; du fait aussi que le patronat a intérêt à préserver la cogestion de ces caisses pour éviter que l'Etat s'immisce dans le champ de la négociation collective.

11 – Pour une Sécurité sociale du XXI^e siècle Bâtie sur les fondements de 1945

Pierre-Yves Chanu⁵⁴

Les 75 ans de la Sécurité sociale sont l'occasion de souligner sa modernité et sa pertinence pour faire face aux enjeux d'aujourd'hui, y compris à la crise sanitaire actuelle. La CGT met en débat, dans cet esprit, son projet de *Sécurité sociale intégrale*

Les idées du CNR et de la Libération n'ont pas perdu leur actualité

Toujours valable le programme du CNR : déterminer « *un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés...* ». Toujours valable l'art. 1^{er} de l'ordonnance du 4 octobre 1945 : « *Garantir les travailleurs et leurs familles contre les risques de toute nature* », et « *couvrir les charges de maternité et les charges de famille qu'ils supportent* ». Toujours valables, les quatre piliers du système : unité, affiliation obligatoire et caisse unique, financement par cotisations sociales et démocratie sociale. Toujours d'actualité ces propos de Croizat⁵⁵ : l'ambition du plan français de Sécurité sociale est d'apporter une réponse à « *l'un des facteurs essentiels du problème social en France (...) soit l'incertitude du lendemain qui pèse sur tous ceux qui vivent de leur travail* ». Croizat insistait aussi sur le risque chômage, mais le compromis final va l'exclure.

Une institution attaquée dès l'origine

Deux moments particuliers méritent d'être mentionnés :

1. Les ordonnances de 1967 : les différents risques (maladie, vieillesse, famille) sont séparés en branches censées s'équilibrer financièrement ; l'élection des administrateurs par les assurés sociaux est remise en cause, ce qui les prive de la légitimité issue du suffrage universel ; le paritarisme est institué à tous les niveaux. A la fin de sa vie, Pierre Laroque dira que les ordonnances de 1967 avaient donné les clefs de la Sécurité sociale au patronat !

2. Le "Plan Juppé" de 1995 : de celui-ci on a surtout retenu le recul du gouvernement sur la réforme des "régimes spéciaux", et on a moins prêté attention à d'autres réformes importantes :

- a. L'instauration des lois de financement de la Sécurité sociale et de l'Objectif National des Dépenses de l'Assurance-Maladie (ONDAM) qui les accompagne,
- b. La création de la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), qui cantonne la dette de la Sécu,
- c. La création des Conventions d'Orientation et de Gestion (COG), signées tous les quatre ans entre les Caisses nationales et l'Etat.

La principale cible du pouvoir et du patronat a été la remise en cause de la place centrale de la cotisation dans le financement de la Sécu. La CSG (1991) représente la première grande

⁵⁴ Vice-président de l'ACOSS (Agence Centrale des Organismes de Sécurité sociale). L'ACOSS est la caisse nationale des URSSAF.

⁵⁵ Discours à l'Assemblée constituante le 8 août 1946.

rupture à cet égard. Elle repose à 88% sur les actifs et retraités. Et en 1993 apparaissent les premières exonérations de cotisations patronales. En 2018, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est transformé en baisse de "charges patronales". Le PLFSS⁵⁶ pour 2021 prévoit que la somme cumulée des baisses de cotisations, remplacées par des ressources fiscales apportées à l'ACOSS, représente environ 90 milliards.

Pour une Sécurité sociale intégrale adaptée aux défis du XXI^e siècle

Les transformations du monde ne plaident pas pour un abandon des principes de 1945, au contraire : familles dites "mononucléaires" et le plus souvent recomposées, chômage massif et précarité, émergence de nouveaux statuts d'emploi liés au numérique, allongement de l'espérance de vie, et défis liés au grand âge. Ajourons-y la crise sanitaire. Il faut mettre en sécurité sociale l'ensemble du peuple de France. Les enjeux sont au nombre de cinq :

1. L'unité de la Sécurité sociale : elle doit couvrir tous les risques (*100% Sécu*). Elle doit être collecteur et payeur unique. Pas de reste à charge pour les ménages. Pas de prise en charge assurantielle. Les mutuelles continueront de gérer des centres de santé ou des institutions de santé, et se verront attribuer d'autres missions actuellement mal prises en compte⁵⁷.

2. Mettre le travail au cœur de la Sécurité sociale intégrale : par la construction de ce que la CGT appelle la Sécurité sociale professionnelle, par une meilleure prise en charge de la prévention et de la sécurité sanitaire, et par le retour à un mode de financement fondé sur les cotisations sociales assises sur le salaire.

3. Mieux organiser le système de santé : modifier le mode de rémunération des professionnels de santé (sortir de la tarification à l'acte), modifier le mode d'exercice en ville (multiplier les centres de santé) et maintenir un maillage de proximité doté de services d'urgence.

4. Réformer le financement de la Sécurité sociale : remettre en cause la fiscalisation du financement, supprimer les exonérations de cotisations sociales, moduler les cotisations patronales selon le caractère plus ou moins capitalistique des entreprises.

5. Remettre la démocratie sociale au cœur de la "gouvernance" du système : revenir à la majorité de représentants des assurés sociaux dans les Conseils d'administrations, rétablir l'élection des administrateurs, rétablir les Conseils d'administration de plein exercice.

Conclusion

Le système économique semble n'avoir rien appris de cette crise sanitaire et de la récession qui l'accompagne. Les plans de licenciement vont se multiplier. La distribution des dividendes va se poursuivre. La réforme des retraites paraît encore d'actualité (dette publique oblige).

Pour contribuer à sortir des impasses actuelles, la CGT promeut la construction d'une Sécurité sociale du XXI^e siècle, une *Sécurité sociale intégrale*, s'appuyant sur ce qui a été construit au sortir de la 2^e Guerre mondiale et tenant compte des transformations de l'économie et de la société.

⁵⁶ Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale.

⁵⁷ Prévention, éducation à la santé, par exemple.

12 – Sortir de la crise

Pour un élargissement de la Sécurité sociale

Thalia Denape⁵⁸

Il y a 75 ans, la création de la Sécurité sociale a été une réponse révolutionnaire à une crise structurelle du système capitaliste. La crise d'aujourd'hui remet en cause encore plus profondément la régulation capitaliste et appelle à des transformations encore plus radicales

La Sécurité sociale : un puissant outil de sortie de crise

En 1945, rappelons-le, la mise en place de la Sécurité sociale a permis de trouver une issue à la longue période de récession économique de l'entre-deux-guerres qui correspond à une période de crise du capitalisme. Une nouvelle régulation économique était nécessaire, qui a été rendue possible par la force du PCF et de la CGT. La généralisation de la cotisation sociale fut une réponse révolutionnaire contre la domination du capital, et permit d'orienter les dépenses pour les besoins sociaux contre le profit en mutualisant une partie de la valeur ajoutée. Les résultats furent considérables. C'est le temps du Capitalisme monopoliste d'Etat Social (CME-S) : le mode de régulation de l'économie prend en compte le développement de la consommation intérieure, la progression de la productivité du travail ne passe plus nécessairement par des économies sur le travail vivant.

Le capitalisme est aujourd'hui entré – et cela depuis plusieurs décennies – dans une nouvelle crise systémique liée à la mondialisation financière, laquelle encourage la suraccumulation, laquelle – à son tour – encourage la mondialisation financière, de sorte que la rentabilité financière est devenue la seule boussole de l'économie, au mépris des besoins sociaux : détricotage des services publics de la santé, de l'éducation, des transports, agressions contre la Sécurité sociale, etc.

Les réponses à la crise ne sont, aujourd'hui, celles de 1945. Le mouvement social n'a pas la même force. Les libéraux sont en capacité de faire payer la crise aux salariés dans tous les domaines : augmentation du temps de travail, augmentation du chômage, rigueur salariale, détérioration des retraites, agressions contre la Sécu.

Pour un nouveau développement et un élargissement de la Sécurité sociale

La Sécu est un des outils de sortie de crise. Que faire ?

- Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales et au recours à l'impôt comme mode de financement de la Sécurité sociale. Les exonérations n'incitent pas à l'embauche et dégradent le financement de la Sécurité sociale, ce qui permet ensuite aux gouvernements successifs de justifier le recul de l'âge de départ en retraite et l'augmentation de la durée de cotisation.
- Prendre en charge 100% des soins en diminuant progressivement la part des mutuelles et des complémentaires.
- Revenir à la gestion démocratique dans l'esprit de 1945.

⁵⁸ Économiste, PCF.

- Dans l'immédiat, financer la Sécurité sociale pour répondre à la détresse face à la crise sanitaire, par exemple en créant une cotisation sur les produits financiers des entreprises. Mettre fin, par ailleurs, à la dette de la Sécurité sociale avec un financement qui utilise la création monétaire de la BCE.
- Lutter pour l'augmentation des salaires et de l'emploi. C'est une bonne façon de créer des cotisations sociales nouvelles pour satisfaire des besoins nouveaux.
- Lutter pour le développement des services publics. L'accès aux soins implique aussi des hôpitaux, des médecins formés, de la recherche de santé, etc.
- Coordonner les systèmes sociaux en Europe et dans le monde pour mettre fin à la concurrence internationale sur les systèmes de protection sociale qui tend actuellement à réduire les droits.

La SEF⁵⁹ : un projet à construire⁶⁰

La SEF, c'est à la fois mettre fin au chômage et se donner un levier pour agir sur les entreprises, planifier une production sociale et écologique, en développant les services publics.

- Mettre fin au chômage : chacun serait soit en emploi, soit en formation débouchant sur un emploi, avec une continuité du contrat de travail. La formation serait financée par une nouvelle cotisation, ainsi que par des Fonds de sécurisation de l'emploi et de la formation. Les objectifs ne manquent pas : former des soignants, des enseignants, des ingénieurs, etc., etc.
- Mettre fin à la régulation par le seul taux de profit : il s'agit d'imposer une gestion de la production efficace aux plans social, économique et écologique. Et gérée démocratiquement. Des *Conférences pour l'emploi, la formation et la transformation écologique des productions* permettraient de faire vivre le débat nécessaire sur l'utilisation de l'argent pour les investissements, les formations, l'emploi, la recherche, etc. Ces Conférences auraient le pouvoir de pénaliser les entreprises qui ne respectent pas les objectifs réalistes fixés (ou d'encourager les entreprises vertueuses).

La SEF et la Sécurité sociale ont en commun la lutte contre la domination du capital par une gestion démocratique, c'est-à-dire par le monde du travail et ses alliés, des décisions de financement, d'emploi, de formation, de développement des services publics. Leur but commun : la réponse aux besoins et l'émancipation individuelle et collective.

⁵⁹ Sécurité Emploi Formation.

⁶⁰ Pour une présentation détaillée de la SEF, cf. *Économie et politique*, n° 788-789 (mars-avril 2020) et n° 790-791 (mai-juin 2020).